



ÉVALUATION DU TAUX DE PORT DES  
ÉQUIPEMENTS EXIGÉS EN VERTU DU

# RÈGLEMENT SUR LES ÉQUIPEMENTS PROTECTEURS REQUIS POUR LA PRATIQUE DU HOCKEY SUR GLACE

SAISON 2007-2008



## RÉSUMÉ

L'objectif de cette étude est d'évaluer le taux de port des équipements protecteurs chez les joueurs de hockey adultes au Québec au cours de la saison 2007-2008. Les gestionnaires d'aréna, membres de l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS), ont observé 7 636 joueurs.

## INTRODUCTION

Au cours de la saison 1991-1992, une étude ayant pour objectif d'évaluer la proportion de joueurs de hockey adultes se conformant au Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace a été réalisée conjointement par l'Association québécoise des arénas, maintenant appelée l'AQAIRS, et la Régie de la sécurité dans les sports du Québec. Afin de suivre l'évolution de la situation, ce projet conjoint a été refait à six reprises au cours des saisons qui ont suivi.

## MÉTHODOLOGIE

Les gestionnaires d'aréna de la province, membres de l'AQAIRS, ont été sollicités pour participer à la collecte des données. Afin de les informer du rôle qu'ils auraient à jouer, une lettre explicative, signée du président de l'AQAIRS et une autre de la Direction de la promotion de la sécurité a été acheminée aux gestionnaires en janvier 2008 (**annexe I**).

Les gestionnaires qui acceptaient de participer au projet devaient observer les joueurs au cours d'un minimum de trois parties, entre le 21 et le 25 janvier 2008. Ils devaient choisir ces parties au hasard, sans tenir compte de l'affiliation des joueurs à Hockey Québec. Les observations devaient être notées sur une grille prévue à cette fin (**annexe II**). Pour éviter que des renseignements nominatifs ne soient transmis à la Direction de la promotion de la sécurité, les observateurs n'avaient pas à noter le nom de l'aréna mais uniquement la région d'affiliation.

Pour chaque équipe, les observateurs devaient enregistrer : 1) le nombre de joueurs; 2) le nombre de joueurs portant un casque; 3) le nombre de joueurs portant un protecteur facial; 4) le nombre de joueurs portant une visière ou ne portant aucune protection au visage et 5) le nombre de joueurs portant un protège-cou. Les gestionnaires de 98 arénas ont participé, ce qui a permis d'observer 7 636 joueurs répartis dans 762 équipes. Ce nombre d'observations confère à l'étude une marge d'erreur de 1,4 % dans 99 % des cas.

## RÉSULTATS

Les données recueillies révèlent que, pour l'ensemble du Québec :

- ✓ 99,88 % des joueurs de hockey adultes portent un casque;
- ✓ 70,99 % un protecteur facial;
- ✓ 26,06 % une visière;
- ✓ 2,95 % ne portent aucune protection au visage;
- ✓ 48,25 % des joueurs portent un protège-cou.

Le **tableau 1**, présenté à la page suivante, indique les résultats obtenus pour chacune des régions.

## Enquête - Port des équipements protecteurs au hockey adulte Saison 2007-2008

Région	Participants		Casque		Protecteur facial complet		Visière		Aucun		Protège-cou	
	Observations (nb)	%	Observations (nb)	%	Observations (nb)	%	Observations (nb)	%	Observations (nb)	%	Observations (nb)	%
Abitibi-Témiscamingue (4)	301	3,94	301	100,00	197	65,45	100	33,22	4	1,33	77	25,58
Cantons de l'Est (9)	803	10,52	801	99,75	525	65,38	250	31,13	28	3,49	195	24,28
Côte-Nord (5)	370	4,85	370	100,00	185	50,00	184	49,73	1	0,27	266	71,89
Est-du-Québec (7)	478	6,26	478	100,00	295	61,72	168	35,15	15	3,14	304	63,60
Mauricie (7)	577	7,56	577	100,00	401	69,50	138	23,92	38	6,59	202	35,01
Montréal (37)	2 980	39,03	2 975	99,83	2 310	77,52	597	20,03	73	2,45	1 422	47,72
Outaouais (2)	117	1,53	117	100,00	71	60,68	34	29,06	12	10,26	25	21,37
Québec (19)	1 388	18,18	1 386	99,86	961	69,24	391	28,17	36	2,59	851	61,31
Saguenay-Lac-Saint-Jean- Chibougamau-Chapais (6)	426	5,58	426	100,00	343	80,52	66	15,49	17	3,99	241	56,57
Aucune identification (2)	196	2,57	196	100,00	133	67,86	62	31,63	1	0,51	101	51,53
<b>TOTAL</b>	<b>7 636</b>	<b>100,00</b>	<b>7 627</b>	<b>99,88</b>	<b>5 421</b>	<b>70,99</b>	<b>1 990</b>	<b>26,06</b>	<b>225</b>	<b>2,95</b>	<b>3 684</b>	<b>48,25</b>

Envoi dans 316 arénas

Réponse de 98 arénas

Total des équipes 762

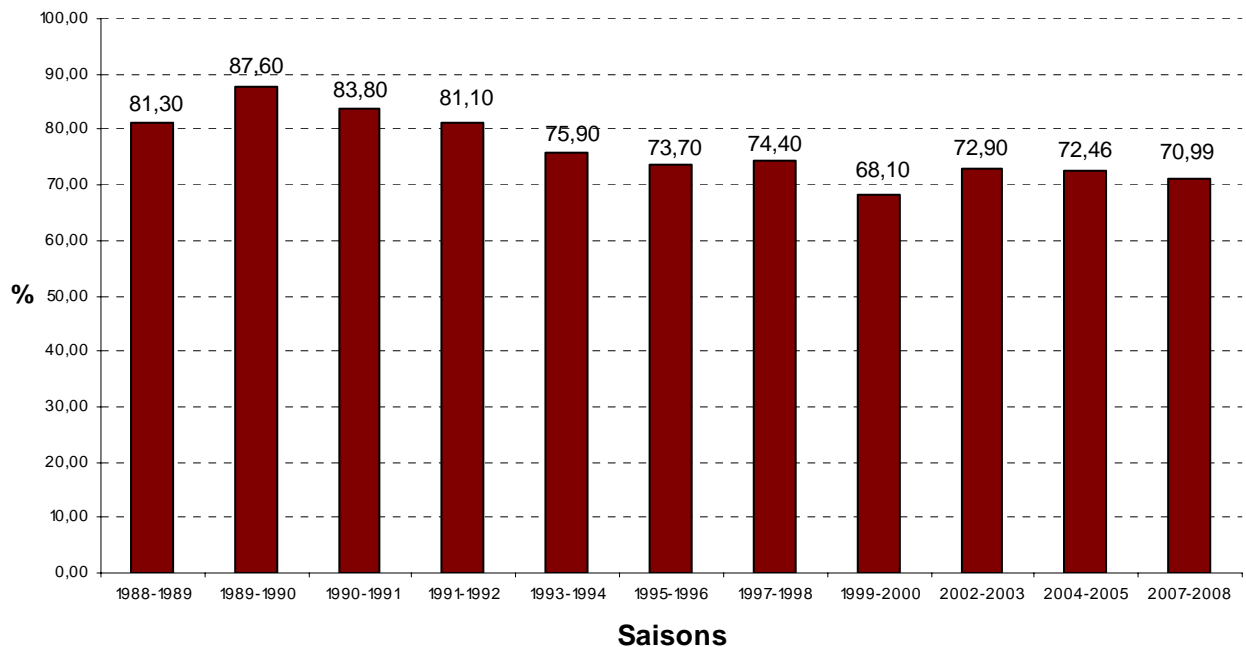
## DISCUSSION

Les observations portant sur le port du casque indiquent une stabilité depuis 1991-1992, soit entre 99,7 % et 99,9 %.

Le taux de port du protecteur facial est passé de 81,3 % en 1988-1989 à 87,6 % en 1989-1990. Par la suite, on peut constater qu'il subit une baisse continue jusqu'à la saison 1995-1996 (graphique 1). Depuis ce temps, le taux demeure relativement stable malgré une baisse en 1999-2000.

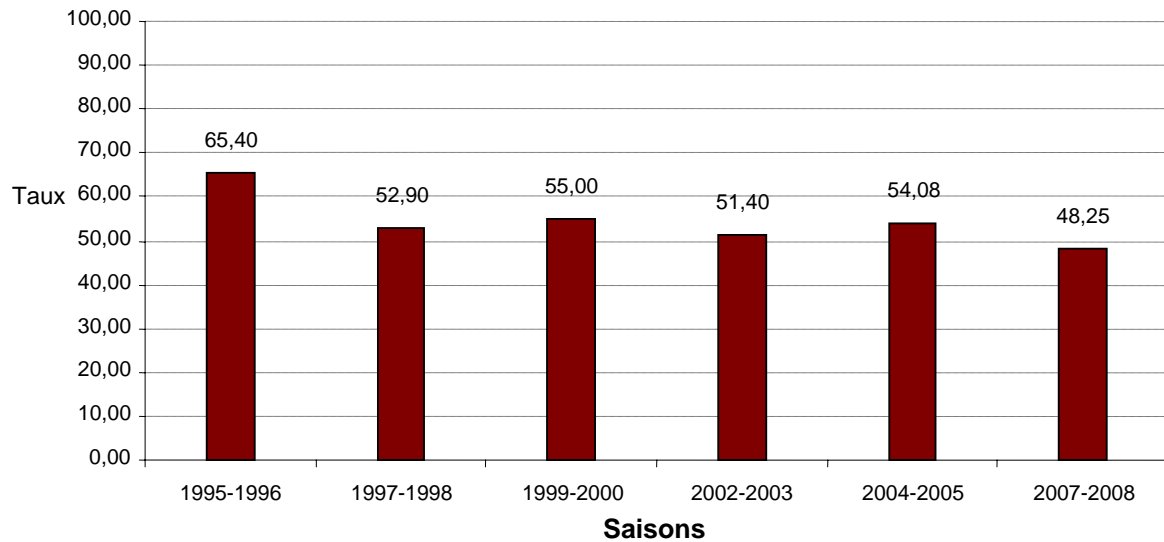
Graphique 1

### Taux de port du protecteur facial - joueurs de hockey adultes



Les observations, qui ont porté aussi sur le protège-cou (graphique 2), révèlent un taux de port de 48,25 % en comparaison à 54,08 % en 2004-2005. Il faut cependant considérer que ces données sont indicatrices du port d'un article de protection au cou des joueurs sans statuer sur sa conformité en vertu du Règlement sur les équipements protecteurs requis pour la pratique du hockey sur glace, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 1988.

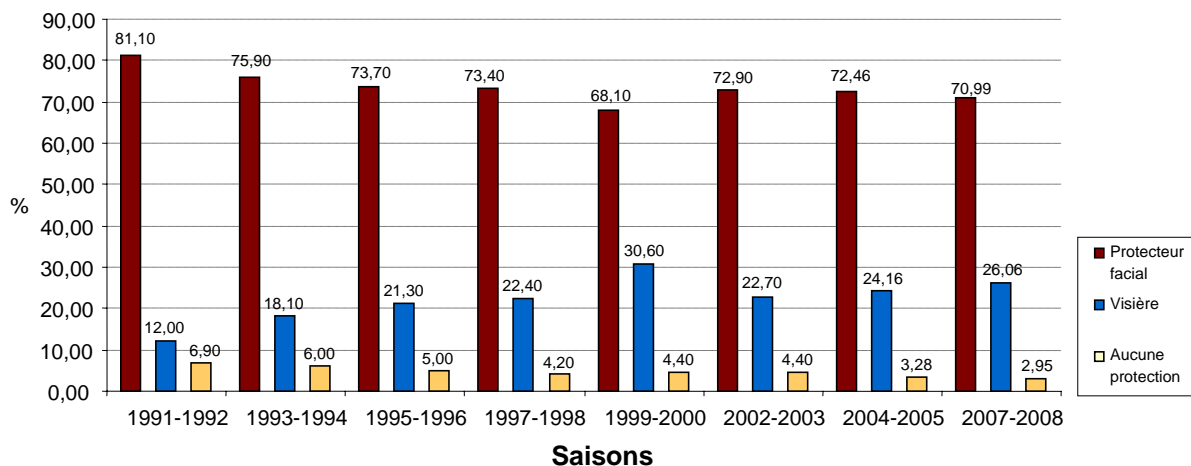
**Graphique 2**  
**Tableau comparatif pour le protège-cou**



Le graphique 3 permet de constater que de moins en moins de joueurs évoluent sans protection. Bien que le protecteur facial soit la pièce d'équipement la plus populaire, il semble que les joueurs évoluant auparavant sans protection, optent dans un premier temps pour la visière plutôt que le protecteur facial.

**Graphique 3**

**Tableau comparatif pour le port du protecteur facial, de la visière et d'aucune protection pour les joueurs de hockey adultes**



## **CONCLUSION**

Bien que le taux de port des équipements protecteurs demeure relativement stable depuis une dizaine d'années, il y aurait lieu que la Direction de la promotion de la sécurité évalue la pertinence de développer certains projets qui permettraient de hausser ce taux ou, à tout le moins, de maintenir les acquis.

L'AQAIRS, Hockey Québec et l'Association québécoise du loisir municipal pourraient être consultées à ce sujet.

## **REMERCIEMENTS**

La Direction de la promotion de la sécurité aimerait remercier l'AQAIRS pour son excellente collaboration ainsi que tous les gestionnaires d'aréna ayant participé à l'étude.

## **ANNEXE I**





ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ARÉNAS ET DES INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Rouyn-Noranda, le 9 janvier 2008

Aux gestionnaires d'aré纳斯 et d'installations récréatives et sportives

**Objet : Sondage sur le port des équipements protecteurs chez les hockeyeurs adultes**

Madame,  
Monsieur,

Nous vous invitons à collaborer à la tenue d'un sondage visant à évaluer le taux de port des équipements protecteurs chez les hockeyeurs adultes dans les établissements sous notre gouverne.

Nous nous sommes associés à nouveau à la Direction de la promotion de la sécurité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la réalisation de ce projet. Cette dernière procèdera à la planification et à l'organisation de ce vaste sondage et en assumera tous les coûts. Vous serez invités à retourner le résultat des observations à la Direction de la promotion de la sécurité.

Ce projet, sous forme de partenariat, s'inscrit dans le processus visant l'amélioration de la santé et de la sécurité chez nos utilisateurs. Nous avons donc le plaisir d'être associés à des actions positives qui nous permettront d'envisager la pratique de notre sport national dans une ambiance saine et sécuritaire.

Nous comptons sur votre participation pour faire de ce projet un franc succès. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Paul Hurtubise,  
Président de l'AQAIRS



Trois-Rivières, le 9 janvier 2008

**AUX GESTIONNAIRES D'ARÉNAS ET  
D'INSTALLATIONS RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES**

Objet : Enquête sur le port des équipements protecteurs au hockey adulte

Madame,  
Monsieur,

La présente lettre a pour but de solliciter votre collaboration à la réalisation d'un projet conjoint entre l'Association Québécoise des Arénas et des Installations Récréatives et Sportives et la Direction de la promotion de la sécurité du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Le projet a pour objectif d'évaluer la proportion de joueurs de hockey adultes (fédérés ou non) portant un équipement protecteur à la tête, au visage et au cou. Nous sommes particulièrement intéressés à connaître le type de protection utilisée.

Votre contribution à ce projet se situe sur le plan de la collecte de données et se réalise en moins d'une heure. Nous vous demandons d'observer des joueurs au cours d'un minimum de trois parties, entre le 21 et le 25 janvier 2008 inclusivement. Afin de ne pas biaiser les données, il serait préférable de choisir ces parties au hasard (fermez les yeux et pointez les parties sur votre grille horaire!). Utilisez les feuilles ci-jointes (une feuille par partie) afin de noter, pour chaque joueur, le type d'équipement porté. Vous n'indiquez aucun nom de joueur afin que ces données ne soient pas nominatives.

En ce qui a trait à l'analyse des données, nous établirons des taux de port pour les différentes régions du Québec et pour la province en général, sans tenir compte particulièrement de l'aréna dans lequel les parties avaient lieu. Nous vous demandons de retourner les formulaires dûment remplis avant le 8 février 2008 à la Direction de la promotion de la sécurité. Pour ce faire, utilisez l'enveloppe-réponse affranchie ci-jointe.

Vous trouverez également sous pli quelques consignes qui pourront vous guider dans la gestion de ce projet. Si vous jugiez que de plus amples renseignements vous étaient requis, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse contribution à ce projet.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Lucie Giroux,  
Technicienne en administration

☎ 819 371-6033, poste 4432, 1 800 567-7902, poste 4432  
✉ lucie.giroux@mels.gouv.qc.ca

LG/lc

p. j. (7)

Direction de la promotion de la sécurité  
Édifice Capital  
Bureau 306, 3<sup>e</sup> étage  
100, rue Laviolette  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9  
Téléphone : 819 371-6033  
Télécopieur : 819 371-6992  
www.mels.gouv.qc.ca

## ANNEXE II

# Enquête – Port des équipements protecteurs au hockey adulte

**Coordonnées** \_\_\_\_\_

**Date** \_\_\_\_\_ **2008** **Heure** \_\_\_\_\_

Équipe A																		
N <sup>o</sup> joueur	Casque*	Protecteur facial			Protège-cou*	couleur												
		Complet	ou	Visière			Aucun											
<b>Total</b>																		

Équipe B																		
N <sup>o</sup> joueur	Casque*	Protecteur facial			Protège-cou*	couleur												
		Complet	ou	Visière			Aucun											
<b>Total</b>																		

**Région**

- 01 Abitibi-Témiscamingue
- 02 Cantons-de-l'Est
- 03 Côte-Nord
- 04 Est du Québec
- 05 Mauricie
- 06 Montréal
- 07 Outaouais
- 08 Québec
- 09 Saguenay - Lac-St-Jean - Chabougamau - Chapais

**Instructions**

- ▶ Sondage effectué entre le 21 et le 25 janvier 2008
- ▶ Joueurs de lignes adultes seulement
- ▶ Observer une équipe à la fois
- ▶ Utiliser la carte « N<sup>o</sup> joueur » pour identifier le joueur afin de vous faciliter la tâche au cours de la collecte des renseignements
- ▶ Retourner les formulaires dûment remplis avant le 8 février 2008 en utilisant l'enveloppe-réponse affranchie adressée à la Direction de la promotion de la sécurité
- ▶ Merci de votre précieuse collaboration!

\* Pour le casque et le protège-cou, vous cochez seulement si le joueur les porte. Merci

\* Pour le casque et le protège-cou, vous cochez seulement si le joueur les porte. Merci